

**COMMUNICATION SUR L'ENGAGEMENT
LEEM - LES ENTREPRISES DU MEDICAMENT
2020**

Le Leem a pour mission de défendre les intérêts du secteur pharmaceutique auprès des pouvoirs publics, et de valoriser les entreprises du médicament auprès du grand public. Il représente les intérêts des entreprises auprès de nombreuses instances nationales, européennes, et internationales. Il est l'interlocuteur des décideurs politiques, et à ce titre, il joue un rôle clef de représentant, de facilitateur, et est force de proposition pour promouvoir l'industrie et l'accompagner vers les enjeux de demain.

Les enjeux de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ont toujours été vus par le Leem comme un sujet prioritaire, et traité comme tel au travers des travaux conduits par le Leem avec ses adhérents. En 2005, le Leem a décidé de structurer sa démarche en mettant en place une démarche sectorielle de responsabilité sociétale commune, basée sur plusieurs engagements, permettant aux entreprises du médicament de s'approprier les enjeux de responsabilité sociétale sur lesquels elles sont, elles-mêmes sollicitées.

Cette démarche s'est tout d'abord appuyée sur une feuille de route RSE, partagée avec les pouvoirs publics français. Elle a été renforcée en 2007 avec l'adhésion du Leem au Pacte Mondial des Nations Unies, qui avait fait le choix de proposer aux acteurs économiques du monde entier de s'engager autour des dix principes du Pacte Mondial.

Le respect des droits de l'homme et des normes internationales du travail, la préservation de l'environnement et la lutte contre la corruption sont toujours au cœur des préoccupations du Leem, ancrées dans le travail collectif depuis plusieurs années, avec toujours pour objectif de mieux s'approprier les enjeux de responsabilité sociétales.

Le Leem souhaite aujourd'hui aller encore plus loin dans sa démarche, en réfléchissant aux engagements collectifs, pour lesquels les entreprises du médicament seraient jugées, par la société, indispensables à agir.

En tant que Directeur Général du Leem, je tiens ainsi à réaffirmer l'engagement des entreprises du médicament à soutenir et promouvoir les dix principes du Pacte Mondial, et à inscrire le Leem dans une démarche de progrès en faveur des droits de l'homme et du travail, de respect de l'environnement et de lutte contre la corruption, en collaboration avec l'ensemble de ses parties prenantes.

A travers cette communication sur l'engagement (COE), nous souhaitons partager les principales actions RSE que le Leem a réalisé depuis 2018, pour lesquelles de plus amples détails sont disponibles sur notre site internet www.leem.org. Cette COE est le reflet du chemin que nous avons parcouru, mais également des défis RSE qu'il nous reste à appréhender, tout en cherchant à concilier la performance économique et sociétale de nos activités.

Philippe Lamoureux
Directeur Général du Leem

PRÉSENTATION LEEM

QU'EST-CE QUE LE LEEM ?

Organisation professionnelle fédérant les Entreprises du Médicament opérant en France, le Leem s'inscrit au cœur des grands enjeux de santé. Dans un contexte sans précédent de mutation scientifique et industrielle, il se mobilise, avec ses 270 adhérents, pour promouvoir l'innovation et le progrès au service des patients et soutenir l'excellence française en termes de recherche et de production. Promoteur de comportements responsables au sein du système de santé, le Leem contribue, par une démarche de qualité, de sécurité et de transparence, à renforcer la confiance dans le médicament. Il agit également pour faire respecter l'éthique professionnelle au sein des entreprises du médicament.

NOTRE VISION RSE

Les Entreprises du Médicament placent la responsabilité sociétale au cœur de leur activité. Cet engagement se fonde sur un dialogue constant avec les parties prenantes et la société, qui ne cesse de se renforcer. Formalisé dès 2006, il s'est traduit notamment par la signature de deux conventions d'engagement volontaire avec les pouvoirs publics (2009-2011 et 2012-2014). Aujourd'hui, la stratégie sectorielle des entreprises du médicament s'inscrit dans la continuité de cette démarche. Elle s'est enrichie de nouveaux objectifs prenant en compte la maturité du secteur sur les sujets de RSE, ainsi que les problématiques émergentes (économie circulaire, écologie industrielle, crise COVID...).

LES ENJEUX SUR LESQUELS NOUS NOUS ENGAGEONS

1. Adopter une gouvernance exemplaire
2. Inscrire les pratiques des Entreprises du Médicament dans le respect de l'éthique et de la transparence
3. Être le garant de l'accompagnement des performances sociales du secteur
4. Accompagner les Entreprises du Médicament vers une santé plus responsable, durable et équitable
5. Renforcer le dialogue des Entreprises du Médicament avec leurs parties prenantes

REPÈRES 2020

- 30 milliards d'euros de chiffre d'affaires réalisé en France ⁽¹⁾
- 98 528 personnes employées dans l'industrie pharmaceutique en France ⁽²⁾
- 9,8% part du chiffre d'affaire des entreprises pharmaceutiques en France consacré à le R&D ⁽³⁾
- 9,7 milliards d'euros d'excédent commercial généré par les échanges de médicaments en 2019 ⁽⁴⁾
- 9,8%, part du chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques en France consacré à la R&D en 2017, soit 4,5 Milliards d'euros ⁽⁵⁾

(1) Source : Leem (2020) Bilan économique

(2) Source : Leem (2019) Rapport annuel sur la situation de l'emploi 2018

(3) Source : Leem (2020) Bilan économique

(4) Source : Statistiques douanières

(5) Source : Ministère de la Recherche

GOUVERNANCE

NOTRE MISSION

Depuis plus de dix ans, le Leem accompagne ses adhérents dans la mise en place et la valorisation des bonnes pratiques environnementales, sociales, sociétales et éthiques via une démarche sectorielle volontariste. Le Leem propose des orientations prioritaires du secteur en matière de RSE et assure le pilotage des actions décidées avec ses membres, en concertation avec les principales parties prenantes. Pour mener à bien ses actions le Leem peut compter sur une gouvernance responsable. Cette gouvernance a évolué en 2019, au travers d'une réforme de la comitologie décidée par son Conseil d'Administration.

- **Le dispositif de gouvernance en matière de RSE**

- ❖ **La Commission Responsabilité & Réputation**

Sous l'égide du Conseil d'administration du Leem, la Commission Responsabilité et Réputation est l'une des 6 Commissions stratégiques du Leem. C'est l'instance de pilotage et de suivi des projets qui concernent la responsabilité pharmaceutique et de santé publique l'engagement sociétal, environnemental et la transparence du secteur.

Sa mission est de « Fonder la réputation sur des pratiques responsables et sur l'engagement en faveur des patients et des parties prenantes ».

Sa feuille de route a été dressée autour 3 axes :

- ✓ Favoriser la reconnaissance des entreprises du médicament en tant qu'acteur de santé publique dans leurs champs de responsabilité (qualité, sécurité, mise à disposition, bon usage, information) et porteur du progrès en santé.
- ✓ Accompagner la prise en compte par les entreprises des attentes de la société et valoriser la contribution du secteur.
- ✓ Créer les conditions de la confiance

Pour mettre en œuvre cette feuille de route, plusieurs Comités sont rattachés à cette Commission, dont 2 travaillent spécifiquement sur les questions de RSE :

1. Le Comité contribution sociétale

Le Comité s'est fixé pour mission de proposer une stratégie RSE pertinente en lien avec les enjeux du secteur et les attentes de la société.

Pour y parvenir il s'est fixé comme objectifs de valoriser la contribution sociétale du secteur d'une part, d'accompagner les stratégies RSE des entreprises du médicament d'autre part. .

En 2019, le Leem a souhaité engager un projet original et ambitieux, en s'appuyant sur les discussions offertes par la loi PACTE. Le Leem a souhaité réinterroger la mission de contribution du secteur à la société pour s'engager collectivement à l'amélioration de situations sociales, sanitaires et écologiques, identifiées comme prioritaires par les pouvoirs publics.

Après la réalisation en 2020 d'un bilan de la contribution sociétale du secteur (bilan de maturité et de perception du secteur) et l'intervention d'un Comité d'experts, le Comité contribution sociétale doit proposer en 2021 une mission commune pour le secteur ainsi qu'une nouvelle feuille de route d'engagements prioritaires.

2. La Comité environnement

Le Comité environnement s'est fixé comme objectifs de faire du secteur un acteur incontournable de la transition écologique et du développement durable.

La feuille de route du Comité s'articule autour de 3 piliers :

- Assurer le suivi de l'engagement « environnemental » du secteur
- Accompagner la démarche de progrès environnemental du secteur
- Renforcer la visibilité v des actions positives impulsées par le secteur

❖ Le Comité de Déontovigilance des Entreprises du Médicaments (Codeem)

Le Codeem a été créé en 2011 par le Leem, conformément aux statuts du Leem, il est « le gardien du respect de la déontologie par la profession ».

La prise en compte, par les Entreprises du Médicament, de la dimension éthique de leurs activités est une des principales missions du Leem (article 2 des statuts du Leem), et le Codeem constitue l'instance permettant d'accompagner cette ambition.

Il dispose de moyens financiers et logistiques propres et bénéficie d'une indépendance fondée sur la présence d'experts externes à l'industrie pharmaceutique, parmi lesquels :

- 6 personnalités qualifiées dans le domaine scientifique, juridique ou déontologique
- 3 représentants d'associations de patients et des professionnels de santé
- 3 représentants des industries du médicament
- 2 magistrats qui président la Section des litiges et des sanctions

Cette indépendance et cette expertise le rendent légitime pour sanctionner tout manquement aux Dispositions Déontologiques Professionnelles (DDP), lesquelles constituent la base juridique de son intervention, et pour proposer des analyses et des expertises sur les sujets relevant de l'éthique et de la déontologie.



ZOOM SUR...

La réforme du Codeem

Après presque 10 ans d'activité, le Codeem a souhaité se réformer, afin de mieux appréhender les sujets d'actualités et de mieux répondre aux enjeux des entreprises du médicament.

Cette réforme a été pensée et élaborée tout au long de l'année 2020, en concertation avec les entreprises du médicament et les parties prenantes.

La réforme du Codeem s'est concrétisée par des évolutions relatives à son fonctionnement, ses missions et son périmètre.

Les objectifs de la réforme ont été les suivants :

- Enrichir les missions du Codeem, par un renforcement de ses missions déontologiques et de ses missions de contrôle et de sanction et par un élargissement vers un rôle éthique
- Faire connaître les missions et les actions du Codeem auprès des parties prenantes partenaires de l'industrie
- Accompagner les adhérents dans l'application des règles déontologiques et l'acceptation de ces règles par leurs partenaires

- **Les instances permettant de renforcer le dialogue avec nos parties prenantes**

- ❖ **Le LAB Médicament & Société : Renforcer le dialogue avec les patients et les professionnels de santé**

Le Leem souhaite croiser les regards sur les questions de santé dans lesquelles interviennent les entreprises du médicament, comprendre ce qui divise, ce qui réunit et favoriser la co-construction de solutions entre les différents acteurs.

Cette orientation s'inscrit dans une évolution de la société où les patients interagissent entre eux, ont une connaissance accrue de leurs maladies, souhaitent être décisionnaires dans le choix de leur traitement et dont la place et le rôle dans la définition des politiques de santé vont croissant.

En 2018, le Leem a confirmé son engagement avec la création du Laboratoire Médicament & Société (Lab M&S). Cet organe, regroupant associations d'usagers du système de santé, professionnels de santé, et entreprises du médicament, est avant tout un espace agile et collaboratif.

Conçu pour être un laboratoire d'idée, le Lab M&S a pour vocation de construire des recommandations partagées entre les parties prenantes sur les enjeux liés aux médicaments dans la société.



ZOOM SUR...

La place du patient au sein du Leem

La place des patients a évolué de façon importante au sein des instances de décision publiques et agences sanitaires leur permettant d'être plus impliqués sur les questions de sécurité sanitaire ou d'accès au marché des médicaments et plus généralement d'intervenir en tant que parties prenantes dans les décisions de politiques publiques en santé.

Dans ce contexte le Leem a initié en 2020 une démarche visant à intégrer plus précisément les attentes des patients dans les actions et positions prises par l'organisation mais aussi de définir des modalités d'interface avec les patients et leurs représentants favorisant la co-construction sur les sujets d'intérêt commun.

La finalité de la démarche est de faire du Leem un partenaire indispensable sur l'ensemble des question transverses liées au médicament qui importent au patient.

Afin de répondre à cette finalité, la démarche se structure autour de 4 piliers :

- Formaliser l'engagement du Leem en faveur du patient pour instaurer la confiance
- Co-construire avec les représentants de patients sur les sujets transverses
- Promouvoir les initiatives en faveur du patient
- Développer la « culture patient » au sein du Leem

❖ Le Comité Maladies Rares

Le comité maladies rares du Leem, réuni des entreprises engagées dans la lutte contre les maladies rares. Les entreprises réunies en son sein associent à ses travaux des chercheurs, des associations de malades, des organisations telles que la Fondation Maladies Rares autour d'un objectif commun : améliorer le quotidien des malades et de leurs proches.

Les objectifs du Comité Maladies Rares sont :

- De faire avancer la recherche en solutions diagnostiques, thérapeutiques, réglementaires et sociales pour et autour des besoins des malades.
- De s'assurer que l'environnement scientifique, économique, réglementaire et sociétal soit en capacité d'accueillir les innovations thérapeutiques à venir.

- D'informer et de sensibiliser les décideurs et le grand public sur les enjeux des maladies rares afin que la France conserve son leadership européen en matière de recherche et d'accompagnement des patients.

Les maladies rares nécessitent, davantage encore que toute maladie plus fréquente, la mise en commun de l'expertise de toutes les parties prenantes.

❖ **Le Comité Cancer**

Le comité Cancer du Leem, constitué d'entreprises engagées dans la lutte contre le cancer, s'est donné comme mission de favoriser l'accès pour les patients aux innovations en oncologie et d'éclairer les choix d'aujourd'hui qui détermineront les soins de demain.

Particulièrement impliquée dans le domaine des cancers de l'enfant, le Comité Cancer a mis en place en 2018 la Plateforme Impact, une démarche collaborative en oncopédiatrie.



ZOOM SUR...

La Plateforme impact

IMPACT est une démarche collaborative réunissant associations de familles et de patients, médecins, chercheurs et entreprises du médicament, mise en place afin de développer des actions en faveur des enfants et adolescents atteints de cancer. Un plan d'action a été coconstruit autour de trois axes :

- Renforcer l'offre thérapeutique
- Favoriser l'accès aux traitements pour tous
- Améliorer la qualité de vie des enfants et l'accompagnement de leur famille

Les actions 2018-2020 à retenir :

- L'établissement d'une cartographie des molécules en développement en oncologie

L'ambition : favoriser la concertation sur la priorisation des nouveaux médicaments notamment au sein d'une même classe de molécules en développement.

Les réalisations : « Mapping anticancer agents that target the FDA pediatric target list: an IMPACT multistakeholder platform project », analyses des molécules en développement susceptibles d'apporter une nouvelle réponse thérapeutique en oncopédiatrie.

- Garantir un accès sécurisé aux médicaments innovants

L'ambition : garantir un accès sécurisé aux médicaments à tous les enfants.

Les réalisations : dans le cadre de l'édition 2019 de l'appel à projets dédiés à l'oncologie pédiatrique de la Fondation des entreprises du médicament, co-financement d'un projet porter par Gustave Roussy visant sécuriser l'accès aux molécules innovantes en cancérologie et en hématologie pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes en situation d'échec thérapeutique et non éligibles à un essai clinique (projet SACHA).

- Sensibiliser les entreprises aux dons de vie

L'ambition : augmenter le nombre de donneurs au sein des entreprises du médicament.

Les réalisations : élaboration d'un panel d'outils pour les entreprises souhaitant sensibiliser leurs collaborateurs aux dons de vie, création du label « entreprises ambassadrice des dons de vie ».

- **Accompagner le travail des adhérents du Leem**

Cette nouvelle gouvernance est accompagnée d'une action renforcée du Leem pour soutenir ses adhérents en matière de RSE : renforcement des échanges, mise à disposition d'information et d'outils d'accompagnement, organisation d'événements de sensibilisation.



ZOOM SUR...

Les Trophées RSE du Leem

Dans le cadre de sa démarche sectorielle de RSE, le Leem, a initié en 2015 les trophées RSE des Entreprises du Médicament. Cet événement, a lieu tous les deux ans, et poursuit deux objectifs :

- Valoriser les démarches et encourager les bonnes pratiques en matière de RSE des entreprises du médicament, et
- Distinguer, parmi les projets portés par les collaborateurs du secteur et mis en œuvre sur le territoire français, les initiatives les plus exemplaires en matière de performances sociale, sociétale et environnementale.

Réservés aux entreprises adhérentes du Leem, ces Trophées récompensent les projets les plus exemplaires selon 4 catégories :

- **Gouvernance, éthique et management responsable**

Le projet présenté permet d'encourager, de développer, de renforcer les pratiques exemplaires en matière de gouvernance, de démarches de transparence, de concertation, de loyauté et d'éthique, de création de valeur partagée.

- **Social**

Le projet présenté permet d'améliorer les conditions de travail, de santé et de sécurité des collaborateurs, de contribuer au développement des collaborateurs et de lutter contre les discriminations en favorisant la diversité.

- **Environnement**

Le projet présenté permet d'agir en faveur de la réduction des impacts et de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, d'éduquer aux bonnes pratiques et comportements respectueux de l'environnement.

- **Sociétal**

Le projet présenté permet de maximiser les impacts positifs de l'entreprise sur ses parties prenantes en allant au-delà du traitement par le médicament.

Pour sa 3^{ème} édition en 2019, un prix spécial a été remis à la PME/TPE dont le projet, toutes catégories confondues, a été jugé le plus exemplaire.

ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

NOTRE MISSION

Pour prendre en compte l'évolution des standards éthiques et d'apporter des réponses adaptées aux interrogations de la société quant à leurs pratiques, les Entreprises du Médicament ont fait le pari de l'autorégulation. En 2011, elles se dotent du Codeem, et depuis 2015, les sujets essentiels de la transparence, de l'intégrité et de l'éthique montent en puissance au sein des travaux de l'organisation, en concertation avec les professionnels de santé, les associations de patients et les pouvoirs publics.

NOS ACTIONS

- **Poursuite de l'engagement du secteur auprès de l'Agence Française Anticorruption**

La rencontre du Leem avec la nouvelle Agence Française Anti-corruption (AFA) a donné le jour, en 2018, à un programme conjoint d'actions de sensibilisation et d'information.

L'AFA a mis son expertise à disposition des adhérents du Leem dans le cadre d'une série d'ateliers dédiés aux mesures de prévention de la corruption, et propose une approche tournée vers la pratique de terrain des acteurs économiques et intégrant la dimension sectorielle, et ce grâce à des travaux communs en amont avec le Leem. Ces ateliers donnent ensuite lieu à des documents d'information accessibles aux adhérents du Leem et validés par l'AFA.

Plusieurs ateliers ont déjà eu lieu depuis 2018, et vont encore se poursuivre en 2021, notamment autour des notions complexes de liens et conflits d'intérêts.

- **Evolution des Dispositions Déontologiques Professionnelles (DDP)**

Les DDP représentent les règles déontologiques qui régissent les activités des entreprises du médicament. Les DDP ont fait l'objet d'une évolution, afin d'intégrer des nouvelles dispositions réglementaires et déontologiques. En tant que gardien de leur mise en œuvre et de leur respect, le Codeem a été associé aux travaux d'évolution et a pu à cette occasion se positionner sur différents sujets.

- **Information médicale et promotion : clarification de la frontière sur le plan éthique et déontologique**

Le Codeem a eu l'occasion de se prononcer en 2019 sur le rôle et les obligations des référents médicaux en région lors de leur relation avec les professionnels de santé, ce qui a conduit à une modification des règles d'autorégulation en ce qui concerne leur formation.

PERFORMANCES SOCIALES

NOTRE MISSION

L'industrie du médicament fait face à de nombreux défis. Elle doit en particulier prendre le virage du numérique, répondre aux enjeux de la crise sanitaire actuelle et repenser son modèle pour s'adapter à divers facteurs d'ordres scientifiques, économiques et sociétaux. Dans ce contexte, les Entreprises du Médicament se mobilisent pour accompagner les transformations des métiers, développer les compétences des salariés et encourager la diversité. Elles continuent d'apporter une attention toute particulière à l'insertion des personnes fragilisées, tout en veillant au développement professionnel de ses collaborateurs.

NOS ACTIONS

- **Mieux intégrer les personnes en situation de handicap**

Les entreprises du médicament ont pris un engagement en faveur de l'insertion des salariés en situation de handicap. Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est ainsi en constante progression passant de 1,69% en 2009 à 3,68% en 2019 soit un taux d'emploi passant du simple au double en 10 ans.

- **Consolider l'attractivité des filières de formation aux métiers des laboratoires pharmaceutiques**

Avec le développement d'outils et d'actions pour promouvoir les métiers et les filières de formation à ces métiers auprès des jeunes, des parents, et des acteurs de l'emploi et de l'orientation. Le Leem est notamment présent sur les plus importants salons de l'orientation, et a développé ses outils d'information sur les filières de formation (imfis.fr) et sur les métiers (cartographie des métiers, site www.macarrieredanslapharma.org).

- **Agir en faveur du développement de l'alternance**

Le Leem continue de développer ses propres centres de formation des apprentis (CFA), en lien avec les universités et les facultés de pharmacie passant de 700 à 1200 places pour des jeunes en apprentissage au cours des deux dernières années.

Le Leem a également été présent à de nombreux forums dédiés à l'alternance et a développé ses outils d'information sur les filières de formation initiale en alternance.

Ces actions ont porté leurs fruits : l'engagement de former 5000 alternants dans les entreprises du médicament à horizon 2022 a été réalisé dès 2020, et malgré le contexte de crise sanitaire, la rentrée 2020 a été marquée par une progression de +20% du recrutement d'alternants.

- **S'appropriier les enjeux du numérique pour en faire un levier de compétitivité**

Le Leem pilote en lien avec le Ministère du Travail un accord EDEC (Engagement de Développement des Emplois et des Compétences) dédié à l'adaptation des compétences des salariés aux enjeux du numérique. Cet accord a permis de travailler sur les évolutions des métiers de l'Industrie Pharmaceutique en lien avec le développement de l'intelligence artificielle, de l'émergence des solutions multi-technologiques de santé et de 7 autres technologies numériques.

REPÈRES 2020

- 85 % des entreprises ont mis en place des politiques ou des actions en faveur de l'équité femmes/hommes
- 6300 alternants ont été formés dans une entreprise du médicament en 2020
- Plus de 240 entreprises ont nommé un correspondant handicap
- 513 emplois en moyenne par an, pour un taux d'emploi global de 3,68% en 2019
- +170% de demande de financement pour le handicap de la part des entreprises du médicament entre 2010 et 2019
- 9,6% est le taux de turnover dans les entreprises du médicament.

Source : LEEM (2019) Rapport annuel sur la situation de l'emploi 2018



ZOOM SUR...

Handiem et ses actions 2019 de sensibilisation

HandiEM est une association paritaire, créée en 2010 comme relai opérationnel de l'accord de branche en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, signé entre les partenaires sociaux et les Entreprises du médicament. Expérience unique en France dans le secteur industriel privé. HandiEM porte cette mobilisation.

L'engagement, depuis 8 ans, de toutes les parties prenantes dans nos entreprises a permis à notre taux d'emploi, de passer de 1,69% (en 2009) à 3,68% fin 2019. Réussir à multiplier par deux ce taux est déjà une très belle performance collective et témoigne de la capacité à tenir nos engagements.

La thématique du handicap dans l'entreprise est essentielle. Elle est notamment le terrain de mise en pratique d'une qualité de vie au travail soucieuse de l'accompagnement des différences. HandiEM, et à ses côtés toutes les entreprises mobilisées, portent l'ambition collective de repousser les limites et ont la conviction que la différence est une force.

Les actions de mobilisation :



Les outils de communication : Réseaux sociaux, site internet, plateforme collaborative dédiée, HemTV, des supports « print » + de 30) et des supports digitaux (+ de 20)



Mobilisation des entreprises : 2 marathons de Paris (191 coureurs), 2 séminaires (240 participants), 5 GT recrutements, travail collaboratif de 5 entreprises (2 brochures travail et maladies chroniques) ...



741 dossiers de financement



Professionalisation : 11 clubs territoriaux (162 participants), 4 webinars liés à la réforme OETH, 20 parcours de formation (98 sessions et 695 participants)

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

NOTRE MISSION

Les Entreprises du Médicament se sont engagées à limiter les impacts de leurs activités sur l'environnement tout au long du cycle de vie du médicament. Impulsé par la nouvelle comitologie, le Leem continue d'accompagner ses adhérents en s'impliquant dans les travaux menés par les pouvoirs publics, en impulsant des actions collectives mobilisatrices, en encourageant la généralisation des bonnes pratiques et en mettant à disposition les outils dont ont besoin les entreprises.

NOS ACTIONS

- **Accompagner les adhérents dans leur démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre**

Le Leem met à disposition de ses entreprises :

- **CarbonEM**, un outil de comptabilisation des émissions adapté aux spécificités du secteur.

En 2021, le Leem souhaite aller plus loin dans son accompagnement pour permettre à toutes les entreprises du secteur de pouvoir initier une démarche de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, et ce quel que soit leur taille. Le Leem mettra ainsi à disposition de ses adhérents un outil simplifié, des formations et un club d'échanges de bonnes pratiques.

- **Une étude sur l'impact environnemental de l'industrie pharmaceutique**

Dans la perspective d'une réindustrialisation du territoire, suite à la crise COVID, le Leem a souhaité engager une étude pour connaître l'impact réel de l'industrie pharmaceutique sur l'environnement, elle permettra d'émettre des recommandations sur un verdissement compétitif de l'industrie pharmaceutique en France.

L'étude, initiée en octobre 2020 se déroulera en 3 phases :

1. Identifier l'impact environnemental des sites pharmaceutiques français pour dresser l'état des lieux actuel
2. Analyser les pratiques des industries concurrentes en France ou à l'étranger pour identifier les forces, les faiblesses et les bonnes pratiques
3. Evaluer l'impact d'une réindustrialisation ciblée pour se projeter dans l'avenir

Cette étude sera communiquée dans courant du premier trimestre 2021, afin de mettre en œuvre des actions concrètes pour le secteur, envisagées dans le cadre du plan de relance du gouvernement.

- **Limiter l'impact environnemental des emballages des médicaments : encourager l'éco-conception, le recyclage pour optimiser l'économie circulaire**

Les entreprises du médicament sont en recherche et en étude d'alternatives afin de limiter l'impact environnemental de ses emballages et du plastique qu'ils contiennent.

La démarche d'éco-conception des emballages pour les entreprises du médicament lorsqu'elle existe est généralement réalisée selon 3 leviers :

- **La réduction** : réduction des poids, suppression de d'unités d'emballage, ajustement volume du contenant au contenu.
- **La recyclabilité de l'emballage** : remplacement des résines plastiques non recyclées par des résines plastique entrant dans les filières actuelles et futures de tri et recyclage, ou par d'autres matériaux recyclables.
- **L'Insertion de matière recyclée dans l'emballage** : évalué sur la compatibilité, mais aussi sur la traçabilité et la gestion de l'assurance qualité de la source de matière afin de garantir la sécurité du produit.

→ Ce « juste emballage » doit répondre aux contraintes réglementaires et d'usages liées à : la protection du produit, l'industrialisation, le stockage..., et ce dans l'intérêt du patient.



ZOOM SUR...

Eco-conception des emballages et Achats responsable

- Le LEEM a élaboré avec l'éco-organisme Adelphe deux guides pratiques dédiés à ses adhérents et ayant pour objectif de les inciter à éco-concevoir les emballages (réduction des packagings, substitution, choix des matériaux etc.). Une mise à jour sera faite en 2021.
- Le LEEM participe activement au groupe de travail d'éco-conception des blisters créé par Adelphe en octobre 2019, dont l'objectif est d'identifier des alternatives et substituts possibles à des emballages plastique non recyclables, sans filière de recyclage actuelle ou future.
- Réalisation d'un questionnaire RSE standardisé à destination des établissements de santé. En 2017, un groupe de travail sur les achats responsables des établissements de santé a été créé, afin de proposer un questionnaire RSE standardisé permettant à la fois aux

acheteurs de proposer des questions simples et compréhensibles, et aux fournisseurs de mieux les appréhender pour y répondre de façon appropriée. En effet, les établissements de santé publics ont l'obligation d'ajouter des spécifications dans toutes les procédures d'achats, pour acheter des produits plus durables, et d'intégrer des critères Développement Durable qui peuvent participer à la note finale.

- **limiter l'impact environnemental des déchets de santé des ménages : organiser la collecte et l'élimination**

Les Entreprises du Médicament sont concernées par de nombreuses filières à responsabilité élargie du producteur (REP), auxquelles elles contribuent. Dans ce cadre, elles collaborent activement, depuis plusieurs années, avec plusieurs éco-organismes, tous agréés par les pouvoirs publics :

- **Cyclamed** : en charge de la récupération et de la valorisation des Médicaments Non Utilisés rapportés en officines par les ménages, Cyclamed poursuit ses campagnes de communication, permettant aux patients et à leurs aidants de gérer le tri de leurs MNU⁽¹⁾.
- **DASTRI** : en charge des DASRI-PAT⁽²⁾, soit les produits piquants, coupants et tranchants (seringues et aiguilles), depuis 2019 DASTRI participe à la collecte des DASRI du vaccin antigrippal en officine,
- **Adelphe** : en charge du dispositif national de tri et recyclage des emballages ménagers,
- **EcoFolio** : en charge du recyclage des papiers.

(1) Médicaments non utilisés

(2) Déchets d'activités de soins à risques infectieux des patients en auto-traitement

REPÈRES 2020

- **80% des français déclarent rapporter leurs médicaments non utilisés (M.N.U.)**⁽¹⁾
- **En 2018, 10 827 tonnes** de M.N.U. ont été collectées, soit **162g/habitant**⁽²⁾
- **7 000** logements ont été éclairés et chauffés grâce à la valorisation des MNU en 2018⁽³⁾
- **85 % taux de collecte 2019**, rapporté au gisement estimé, en moyenne en France. En progression par rapport à 2018 (83%)⁽⁴⁾
- **2,9 millions de boîtes à aiguilles** distribuées par DASTRI aux pharmaciens en 2019 pour **18 599** points de collecte⁽⁵⁾
- **740 tonnes de DASRI-PAT**⁽¹⁾ collectées, avec des émissions de GES en tCO₂ pour une tonne de déchets qui baisse⁽⁶⁾

(1) (2) (3) Source : Cyclamed (4) (5) (6) Source : DASTRI

PERFORMANCES SOCIETALES

NOTRE MISSION

Afin d'assurer à tous l'accès à des médicaments de qualité en France et dans le monde, les Entreprises du Médicament se mobilisent sur tous les fronts. Lutte contre la contrefaçon, sécurisation de la distribution, développement d'actions en faveur du bon usage, réduction des inégalités en matière de soins, aides médicales d'urgence aux populations en détresse, autant d'actions qui marquent l'engagement du secteur en faveur de la sécurité sanitaire et de l'égalité des soins.

NOS ACTIONS

- **Permettre un meilleur accès aux soins sur le territoire et pour les populations en situation de crise sanitaire**

→ La Fondation des Entreprises du Médicament pour l'accès aux soins

La Fondation des Entreprises du Médicament pour l'accès aux soins, structure abritée par la Fondation de France, a été créée en 2008 à l'initiative du Conseil d'administration du Leem. Cette Fondation a pour objectif de soutenir les initiatives de terrains et les actions favorisant l'accès aux soins portées par des organismes d'intérêt général à but non lucratif. Des appels à projets sont lancés régulièrement pour des actions répondant aux missions de la Fondation.

Depuis 2019, La Fondation des Entreprises du Médicament pour l'accès aux soins a lancé deux appels à projets sur la thématique de l'oncologie pédiatrique. Elle a ainsi pu soutenir 25 initiatives innovantes permettant de financer des projets de recherche ou d'accompagnement des enfants atteints de cancer.

En janvier 2020, elle a lancé son premier appel à projets afin de favoriser le développement de solutions innovantes dans les parcours de santé et leur appropriation par les bénéficiaires. 10 projets ont été soutenus.

→ L'association Tulipe

Créée en 1982 par les entreprises de santé, Tulipe est une association d'intérêt général ancrée dans une démarche collective et engagée.

Tulipe est un établissement pharmaceutique à vocation humanitaire qui agit en met à disposition des médicaments auprès d'organisations Non Gouvernementales œuvrant sur des tant qu'interface entre l'industrie et les organisations non gouvernementales, fédère les dons

des entreprises de santé pour répondre, en urgence, aux besoins des populations en détresse, lors de crises sanitaires aiguës, de catastrophes naturelles et de conflits.



Explosion au Liban, 4 août 2020 :

En coordination avec le Centre de Crises et de soutien du Ministère des Affaires Etrangères **Tulipe** a envoyé 48h après l'explosion 2 tonnes de produits médicaux, transféré aux autorités de santé et à des ONG locales. Tulipe a travaillé sur la post urgence au Liban (entre août et décembre 2020), en mettant en place un appel aux dons pour un envoi massif de 5 tonnes de produits médicaux à l'Ordre de Malte Liban. Les 15 centres de santé gérés par cette association pourront tenir près de 6 mois. Un Troisième envoi est en cours de préparation, en particulier sur les produits d'oncologie pédiatrie.

Tulipe en 2020 :

- 51 entreprises qui soutiennent Tulipe et 17 ONG partenaires sur le terrain dans 16 pays. Près de 45 tonnes de produits de santé ont été distribuées.
- Interventions au Liban, en Arménie, en Syrie et en République Démocratique du Congo.
- Avec la COVID19 les pays du sud ont subi une baisse des approvisionnements en produits de santé et en transferts financiers entraînant des besoins encore plus élevés que les autres années, d'où la nécessité pour Tulipe de continuer ses actions.

- **Lutter pour le bon usage du médicament en France et contre la contrefaçon de médicaments en Afrique**

→ En France : Favoriser le bon usage du médicament

Le bon usage du médicament est un enjeu prioritaire pour les entreprises. Le Leem est à l'initiative de la mise en place d'un collectif d'organisations engagées (Klésia, Vidal France, Korian, Teva,

CMG, Ordre des masseurs-Kinésithérapeutes, GCNP, Le Collectif, FSPF, CNUPL, UTIP, CSMF, SFPC, USPO, CFGG, Edimark, ADMR, Coopération Santé) pour favoriser le bon usage des médicaments.

Après plusieurs années de travail intensif, l'ensemble des acteurs impliqués a souhaité se constituer en association. L'**Association Bon Usage du Médicament a vu le jour en 2017** et a pour

objet de promouvoir le bon usage du médicament. Elle propose, organise ou coordonne toutes les actions et manifestations sur le Bon Usage du Médicament pour le compte des membres de l'association. L'ABUM est lieu ouvert pour analyser, échanger, proposer des solutions concrètes et valoriser [les innovations](#) liées au bon usage du médicament

→ En Afrique : lutte contre la contrefaçon de médicaments

La pandémie de Covid-19 favorise la recrudescence de faux médicaments, singulièrement en Afrique. Dans ce cadre, le Leem a réalisé un court-métrage de sensibilisation adapté au contexte sanitaire, en collaboration avec plusieurs partenaires (Organisation Africaine de la Propriété intellectuelle, l'Association OPALS, l'association LIPA d'Afrique francophone...), plus de 5 millions de téléspectateurs ont été sensibilisés.

En parallèle, une campagne de sensibilisation a également été lancée sur les réseaux sociaux, avec le site Allo Docteur Africa. Les 5 articles rédigés et publiés en juillet 2020 par des journalistes de terrain sur « les faux médicaments » ont obtenu plus de 5 millions de vues et 150 000 interactions de la part des internautes africains.

Enfin, le Leem continue de développer son **programme sur le Bon Usage du Médicament, en partenariat avec la Fondation Synergies Africaines**, association des Premières Dames d'Afrique. Il vise à transmettre aux plus jeunes les bons réflexes contre la maladie. Celui-ci a été réactualisé en 2020 comme avec la fiche Covid-19. Un chapitre dédié aux faux médicaments a été intégré au programme. La nouvelle version sera disponible début 2021 et son déploiement dans les salles de classes sera organisé par l'association synergies africaines.

- Favoriser les échanges autour des enjeux de santé

Le Leem en tant que représentant du secteur prend très à cœur son rôle de « promoteur » de santé envers la société. Parce que la santé touche toute la population, il faut qu'elle puisse être informée et alerté, et c'est ce qu'essaye de faire le Leem au travers de différentes initiatives

→ Valoriser la parole du patient et de ses proches

Paroles de Patients est né de l'envie d'offrir une tribune aux patients qui transforment leur souffrance en un élan littéraire ou artistique.

Ce rendez-vous attribue deux prix : le Prix du Livre, qui récompense un ouvrage publié,

témoignant du combat livré contre la maladie ; et le Prix Talents qui consacre une œuvre artistique sous toutes ses formes.

→ PharmaCité : lieu d'échanges sur les enjeux de santé de la Cité

C'est l'université des entreprises du médicament, créée en 2015 par le Leem. Elle est destinée aux décideurs de la santé : Associations de Patients, Professionnels de santé, Autorités de santé, Pouvoirs publics, Etudiants, Journalistes et blogueurs, Responsables des entreprises du médicament. C'est un lieu d'échanges et une caisse de résonance ouverte sur la Cité.

Les thèmes de réflexion portent sur la place des entreprises du médicament dans les transformations de la santé avec pour objectifs :

- De débattre avec l'ensemble des parties prenantes du médicament,
- De réfléchir aux enjeux scientifiques, économiques et sociétaux des innovations dans la santé,
- D'explorer collectivement des pistes d'amélioration du système de santé,
- De positionner le Leem comme l'un acteur des contributeurs de la réflexion sur l'avenir du système de soins,
- De faire entendre la voix des entreprises du médicament, dans un contexte de révolution thérapeutique et au moment où la France est confrontée à des défis vitaux pour l'avenir.



Santé 2030 : « Comment serons-nous soignés en 2030 ? », analyse prospective de l'innovation en santé - Edition 2018 -

L'accélération des innovations technologiques et thérapeutiques nécessite la transformation de notre système de santé. Comment serons-nous soignés en 2030, quelles seront les grandes transformations qui impacteront notre santé ?

Reposant sur la vision d'experts qui ont structuré leurs réflexions autour de 12 grandes pathologies et 14 vecteurs d'innovation qui vont, selon eux, façonner les progrès de la recherche et du diagnostic, cette étude exclusive montre à travers deux champs thérapeutiques majeurs - le cancer et les maladies du cerveau - comment les transformations de l'écosystème de la santé révolutionneront la vie des patients. Cette étude réalisée par le Leem avec le Think tank Futuribles, présente également la vision des défis posés aux entreprises du médicament et à leurs partenaires.